

## Consultation publique

- Tenue le 5 mars 2020
- Nous avons présenté en détail la portée des travaux aux résidents et nous avons recueilli la rétroaction des résidents du quartier.
- La pandémie nous a obligés à évaluer nos priorités et le calendrier des travaux que nous avons prévu d'achever. Parmi les défis que nous devons surmonter avec ce projet, notons le besoin de mener une inspection préalable au dynamitage, ce qui signifie qu'un consultant doit mettre les pieds dans les résidences du quartier afin d'évaluer l'état de celles-ci avant le dynamitage.

## Portée des travaux proposés

Promenade Hyland, de la rue Regent jusqu'à l'avenue Winchester

Les travaux que nous avons proposés pour la promenade Hyland demeurent inchangés, comme nous l'avons mentionné à l'occasion de la rencontre. Ces travaux ont été bien accueillis par les participants à la rencontre.

- Installation de voies cyclables et d'un trottoir boulevard en asphalte de la rue Regent jusqu'à l'avenue Connaught
- Reconstruction de la rue : installation d'une nouvelle couche d'asphalte, de bordures de béton et d'un trottoir
- Installation d'une nouvelle conduite principale d'eau et des services d'alimentation en eau de la conduite principale à la limite des propriétés
- Installation d'un nouvel égout collecteur sanitaire et des tuyaux d'égout de l'égout collecteur à la limite des propriétés
- Remplacement de certaines parties de l'égout pluvial

Wellington Heights, de la promenade Hyland jusqu'au cul-de-sac

Pour Wellington Heights, nous avons proposé d'enlever le trottoir sur un côté de la rue et de conserver le trottoir sur l'autre côté. De nombreux participants ont indiqué que nous proposons de conserver le mauvais trottoir (mauvais côté de la rue). Cela dit, en changeant le côté conservé, nous devons aussi changer les activités d'entretien hivernal et de déneigement de trottoirs. Les participants s'inquiètent des répercussions occasionnées pour les propriétés de ce côté de la rue. Nous les avons bien entendus. Nous avons passé en revue les commentaires et nous procéderons avec le trottoir suggéré. Pour compenser, sur le côté de Wellington Heights où nous conserverons le trottoir, au moment de la reconstruction, nous ajouterons un trottoir boulevard de 1,5 m afin de prolonger l'espace sur la rue. Ainsi, les résidents ne perdront aucune partie de leur cour.

De même, nous avons reçu des préoccupations concernant la largeur de la rue à l'angle de la promenade Hyland. Nous composerons avec ces préoccupations en augmentant quelque peu la largeur de la rue.

- Enlèvement du trottoir de béton sur le côté sud
- Reconstruction de la rue : installation d'une nouvelle couche d'asphalte, de bordures de béton et d'un trottoir de béton sur le côté nord
- Installation d'une nouvelle conduite principale d'eau et des services d'alimentation en eau de la conduite principale à la limite des propriétés

- Installation d'un nouvel égout collecteur sanitaire et de tuyaux d'égout de l'égout collecteur à la limite des propriétés
- Remplacement de certaines parties de l'égout pluvial

## Répercussions des travaux de construction – Questions et réponses

Q. : Comment recevrai-je de l'eau pendant le remplacement de la conduite principale d'eau?

R. : Lorsque nous remplacerons la conduite principale d'eau sur votre rue, votre résidence sera approvisionnée en eau au moyen d'un système temporaire d'alimentation en eau. Ce système temporaire consiste à raccorder votre robinet extérieur à un tuyau en surface. Le système est testé avant d'être raccordé à votre robinet. L'eau peut donc être bue sans danger.

Q. : Qu'arrivera-t-il lorsque les travailleurs remplaceront mon tuyau d'égout sanitaire?

R. : Avant que l'entrepreneur ne remplace le tuyau d'égout sanitaire raccordé à votre résidence, il vous livrera un avis et vous demandera de ne pas utiliser d'eau, particulièrement pour faire la lessive et pour tirer la chasse de votre toilette, durant l'installation.

Q. : Y aura-t-il du dynamitage près de ma résidence?

R. : Il se peut qu'il y ait du dynamitage près de votre résidence afin de permettre l'installation de la nouvelle conduite principale d'eau dans les endroits où du rocher est découvert dans la tranchée ou sur la route.

- Avant de commencer, l'entrepreneur vous demandera l'autorisation d'entrer dans votre résidence afin de mener une inspection préalable au dynamitage. Cette inspection consiste à examiner l'intérieur de votre résidence et à documenter les différentes caractéristiques avec des notes et des photos. Ce document demeurera confidentiel et sera mis à la disposition du propriétaire seulement et uniquement sur demande.
- Durant le dynamitage, des surveillants de l'entrepreneur seront affectés à différents endroits sur le chantier de travail afin de contrôler continuellement les niveaux de vibration pour s'assurer qu'ils demeurent inférieurs aux limites permises et, si besoin est, d'apporter des modifications. De même, durant le dynamitage, la circulation sera interrompue par l'entrepreneur. Un signal sonore sera émis pour avertir tout le monde du dynamitage à venir.
- Si vous croyez que le dynamitage a causé des problèmes, l'entrepreneur devra examiner votre préoccupation en menant une inspection après le dynamitage pour la comparer à l'inspection préalable au dynamitage.

Q. : Qu'arrivera-t-il à mon jardin dans ma cour avant durant la construction?

R. : Si vous avez des plantes, des buissons ou toute autre caractéristique d'aménagement paysager sur l'emprise municipale devant votre résidence, veuillez les déplacer avant le début des travaux. Nous n'avons pas l'habitude de les remplacer. Si nous avons besoin de pénétrer sur votre propriété pour brancher votre service d'alimentation en eau ou votre égout sanitaire, nous communiquerons directement avec vous afin de prendre les dispositions nécessaires.

Q. : L'arbre dans ma cour avant sera-t-il touché par les travaux?

R. : Une fois de plus, si un arbre se trouve sur la propriété de la municipalité et qu'il doit être enlevé pour effectuer des travaux, nous n'avons pas l'habitude de le remplacer. Nous essayons d'éviter d'enlever les arbres, mais si nous devons creuser près de ceux-ci, ils ne survivront probablement pas. Nous les enlevons donc proactivement.

En règle générale, pour établir l'endroit où se trouve la limite de la propriété, vous pouvez voir où se situent les poteaux électriques et les bornes d'incendie. Ceux-ci se situent généralement sur la propriété de la municipalité. Si vous avez des questions à cet égard, communiquez avec nous et nous vous aiderons à répondre à la question.

Q. : Est-ce que j'aurai accès à ma propriété durant les travaux de construction?

R. : Durant les travaux d'excavation pour installer la conduite, il y aura un très grand trou dans la région de l'installation. Parfois, ce trou se trouvera au centre de la rue et l'entrepreneur pourra maintenir une voie de circulation. D'autres fois, le trou s'étendra sur toute la largeur de la rue ou de votre propriété (ou même de plusieurs propriétés) si nous installons plus d'un type de tuyaux. Lorsque les travaux entraveront l'accès à votre propriété, vous en serez informé à l'avance et, si nécessaire, nous travaillerons avec vous pour vous aider si vos circonstances exigent des mesures spéciales.

Nous comprenons que Wellington Heights est une impasse et l'entrepreneur devra en tout temps maintenir un accès pour les véhicules d'urgence. La promenade Hyland pourrait être fermée à un moment donné durant les travaux. Des panneaux de déviation seront érigés et l'entrepreneur devra en informer les services d'urgence et assurer la coordination afin que ceux-ci ne soient pas touchés.

Q. : Qu'arrivera-t-il à la collecte des déchets, des articles recyclables et des matières organiques durant les travaux de construction?

R. : La collecte de vos déchets, de vos articles recyclables et de vos matières organiques ne sera pas touchée par les travaux de construction. Lorsque votre résidence se trouvera dans les limites du chantier de travail, l'entrepreneur déplacera les conteneurs jusqu'à la limite du chantier, où ils seront ramassés par les éboueurs. Nous vous prions d'identifier vos conteneurs avec le numéro de votre résidence puisque l'entrepreneur devra les rapporter à votre résidence après la collecte.

Q. : D'autres services seront-ils touchés par les travaux?

R. : Si vous vous trouvez sur un circuit d'autobus, celui-ci sera peut-être modifié durant les travaux. Ces renseignements seront mis à jour dans le site Web de GOVA. De plus, il se peut que l'emplacement des arrêts des autobus scolaires soit changé; ces changements seront communiqués aux parents. Comme décrit, l'entrepreneur communiquera aussi avec les services d'urgence.

Q. : Combien de temps ce projet durera-t-il?

R. : Nous nous attendons à échelonner ce projet sur trois saisons complètes de construction. Nous prévoyons poser la dernière couche d'asphalte et peut-être remettre en état les terrains durant la dernière phase du projet vers le milieu de l'été 2024.

Q. : Pendant combien de temps ma propriété sera-t-elle touchée par ces travaux?

R. : Bien que le projet s'échelonne sur plusieurs années et que vous deviez traverser le chantier de construction pendant tout ce temps pour vous rendre à la maison, votre propriété ne devrait pas être touchée plus d'une saison de construction. Si le projet est échelonné sur trois années, il sera effectué en trois parties. Chaque partie sera achevée avant le début d'une autre partie. Une fois que l'entrepreneur sera engagé, nous aurons une meilleure idée du calendrier et communiquerons les phases actuelles du projet dans un avis de construction.

## Équipe chargée du projet

Vous trouverez ici les membres de l'équipe chargée du projet à l'étape de la conception. En tant que gestionnaire du projet, je participe au projet jusqu'au bout. Une fois que l'entrepreneur est engagé et que nous entamons la construction, le personnel de terrain s'implique activement dans le projet. À ce moment, vous recevrez un avis de suivi, vous fournissant des détails sur l'entrepreneur et les coordonnées des inspecteurs municipaux sur le terrain. Ceux-ci se trouveront sur le chantier. Je vous encourage fortement à vous arrêter un instant pour parler avec eux de toute préoccupation que vous pourriez avoir relativement aux travaux quotidiens ou encore pour demander de l'aide ou poser une question.

En fin de compte, l'entrepreneur est responsable de son chantier de travail. Il est responsable des enseignes dirigeant la circulation, de la santé et de la sécurité de ses travailleurs et de toute personne se trouvant sur le chantier, ainsi que des activités quotidiennes. Notre personnel de terrain est là pour travailler avec l'entrepreneur, pour vérifier son travail, pour assurer la coordination avec les résidents et pour surveiller les activités au quotidien. Notre planificateur communiquera et collaborera avec vous tout au long du projet si votre propriété est touchée par ces travaux. Je suis ici pour assurer la coordination générale du projet, gérer les parties mobiles et garantir que tout ce déroule comme il se doit. Je serai toujours disponible pour discuter de vos préoccupations au fil des prochaines années.